Objekttyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **17 (1959)**

Heft 3

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

b) Par ailleurs, dans l'économie occidentale, *les fonctions économiques de l'impôt différencié à la dépense ne peuvent être assurées par d'autres moyens et notamment par la dépense publique, qui est parfois préconisée comme supérieure à l'impôt en tant qu'instrument d'intervention économique.*

D'abord, la dépense publique ne permet pas de freiner les investissements qui se développent trop vite dans certaines branches en période de surchauffe de l'économie. Dans cette phase de la conjoncture, pour intervenir par la dépense publique il faudrait accorder des subventions aux branches en retard. Mais, l'augmentation de l'impôt direct sur le revenu se heurterait à de grandes difficultés psychologiques et électorales ; ces difficultés surmontées, cet impôt fournirait des ressources trop tard : un an ou deux après la majoration des tarifs. L'accroissement de l'impôt sur le chiffre d'affaires ou de la taxe sur la valeur ajoutée engendrerait des distortions de prix et surtout une hausse générale de ces derniers. Le financement des subventions publiques par l'impôt se heurte donc à de grands obstacles. Il resterait le financement par l'emprunt. Mais, en période de plein emploi, ce dernier engendre l'inflation bancaire. D'ailleurs, en période de surchauffe, toute augmentation de dépenses publiques tend à renforcer la hausse générale des prix et par suite à amplifier les maladaptations au lieu de les résorber.

Certes, *en période de chômage*, les ressources nécessaires au financement des dépenses publiques supplémentaires peuvent être trouvées, sans inflation, dans la création de monnaie. Mais, le recours à la dépense publique présente alors un caractère curatif et non préventif. Or, si on veut que la croissance de l'économie occidentale ne soit pas retardée par des récessions qui lui font perdre en grande partie les progrès de la prospérité, il ne suffit pas de résorber partiellement le chômage et de maîtriser la dépression, comme l'ont fait les Etats-Unis en 1958. *Il importe de prévenir les maladaptations. Or, dans ce rôle de prévention du chômage, l'impôt différencié à la dépense ne peut pas être remplacé par la dépense publique.* De plus, en période de chômage, la dépense publique entraîne l'alourdissement de la dette publique. Or, à terme, cet alourdissement devient insupportable si on n'intervient pas préventivement pour extirper le chômage [1].

[1] Voir la note 4, p. 179, du livre : *Pour une Economie éclairée.*

Fiduciaire lausannoise
EFFICIA S.A.
René RAVIER, adm. dél.
Expert comptable diplômé
LAUSANNE 11, rue Pichard
PAYERNE 43, rue de Lausanne